

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 septembre 2011

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP 2011-8-7-3

Service consulté

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES
CONTRAT CULTURE DU SECTEUR D'ILLFURTH 2011 A 2013**

Résumé : Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau du 29 juin 2010, il est proposé :

- de reconduire le Contrat Culture entre le Département et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, de 2011 à 2013 ;
- de valider la convention correspondante et autoriser le Président à la signer ;
- d'allouer à la Communauté de Communes une subvention maximum de 26 960 € en 2011 pour la mise en oeuvre des projets culturels liés au contrat.

Le Conseil Général a validé une politique destinée à accompagner les villes ou les EPCI engagés dans une dynamique de développement culturel dans l'objectif de favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

Un cadre d'intervention a été défini pour permettre au Département de se doter d'un outil au service de la territorialisation de l'action culturelle : le Contrat Culture.

Les Contrats Culture sont inclus dans les Contrats de Territoires de Vie (CTV). A ce titre, les projets subventionnés doivent être cohérents avec les politiques départementales.

La démarche de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (CCSI)

La CCSI a bénéficié d'un Contrat Culture avec le Département de 2007 à 2009, prorogé en 2010. Ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation réalisée en 2009 par un cabinet extérieur qui a formulé une appréciation nuancée sur la mise en oeuvre du contrat, notamment au regard de ses principaux objectifs.

La CCSI vient de finaliser, avec l'appui de l'Agence Culturelle d'Alsace et du Service du Développement Culturel du Département, un projet culturel de territoire de 2011 à 2013 qui

définit des objectifs de développement culturel et de mobilisation des acteurs locaux, à l'échelle intercommunale.

Pour sa mise en œuvre, elle sollicite l'aide du Conseil Général dans le cadre de la reconduction du partenariat avec le Département.

Le Contrat Culture 2011/2013 proposé en annexe 1 au rapport :

- 1. S'inscrit dans la logique du Département** d'engager une territorialisation de ses politiques en particulier via les CTV. Cette démarche est fondée sur des projets partagés, négociés, où les moyens mis à disposition par le Conseil Général sont affectés à des objectifs et/ou des actions qui concourent au développement culturel du Haut-Rhin et en cohérence avec les politiques départementales.
- 2. S'appuie sur le projet culturel de territoire** qui vise à l'équilibre de l'offre culturelle sur le territoire de la Communauté de Communes et ambitionne d'y favoriser la création et d'en valoriser le patrimoine.
- 3. Prévoit des modalités de financement**, dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, soit 84 000 € de 2011 à 2013.

Pour 2011, l'aide maximum du Département s'élève à 26 960 € conformément au budget présenté par la CCSI pour la mise en œuvre de son projet culturel.

Pour 2012 et 2013, dans la limite de l'enveloppe globale prévue par le Contrat de Territoire de Vie et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental, l'aide annuelle du Département sera déterminée dans le cadre d'un avenant.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth est dotée d'un agent spécialisé culture, chargé de la mise en œuvre du projet, dont le poste est financé à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 32 000 € et dans la limite des crédits inscrits dans le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010/2013.

- 4. Précise que le suivi et l'évaluation du Contrat Culture** à son terme permettront de mesurer l'efficacité de la démarche.

- oOo -

En conclusion, il est proposé :

- de reconduire le partenariat entre le Département et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth pour la mise en œuvre de son projet culturel de territoire ;
- de valider et autoriser le Président à signer le Contrat Culture 2011/2013 (*annexe 1 au rapport*) avec la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth ;
- d'allouer à la CCSI une subvention de 26 960 € en 2011 pour la mise en œuvre des projets liés au Contrat Culture ;
- de prendre acte des renseignements portés en *annexe 2 au rapport* qui indique les cofinancements sollicités par la CCSI auprès d'autres collectivités pour la mise en œuvre de son projet de territoire en 2011.

Le cas échéant, le crédit nécessaire sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département concernant le Soutien au Développement Culturel des Territoires, à savoir :

- Programme D723, imputation 65-311-65734-2367-371, pour un montant total maximum de 26 960 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

CONTRAT CULTURE 2011/ 2013
ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
SECTEUR D'ILLFURTH

- Vu les orientations du Conseil Général pour l'action culturelle,
- Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- Vu le projet culturel de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth validé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2011
- Vu le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2011/2013 signé le 29 juin 2010

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du **ci-après dénommé le Département,**

Et

La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth représentée par son Président, habilité par délibération du Conseil de Communauté du **ci-après dénommée la Communauté de Communes, la CCSI ou l'EPCI**

Préambule

Le Conseil Général du Haut Rhin a inscrit l'action culturelle au cœur de sa politique de développement des territoires dans l'objectif d'une répartition équilibrée de l'offre culturelle sur le département et d'une accessibilité facilitée des publics.

Dans ce contexte, l'assemblée départementale a validé des orientations dans la perspective de créer une dynamique d'animation territoriale à travers la politique de développement culturel des territoires, dont l'objectif est de constituer, en partenariat avec les EPCI ou les villes, un outil au service de l'aménagement territorial.

Cette politique s'est traduite par la mise en œuvre de démarches partenariales avec des collectivités inscrites dans une dynamique de développement culturel.

A l'échelle intercommunale, la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth a exprimé son intérêt pour cette démarche en intégrant l'action culturelle au cœur de sa stratégie globale de développement.

Dans ce cadre, elle a élaboré un projet culturel visant globalement à la structuration et la dynamisation de son territoire et répondant aux logiques départementales dans la perspective de :

- faire évoluer l'action socio-éducative menée depuis 6 ans vers une action de développement culturel
- rechercher et mettre en œuvre de nouvelles formes d'investigations culturelles participatives (création locale avec les forces associatives communales)

Cette ambition est servie par un projet pour le territoire qui s'appuie sur une collaboration active des acteurs locaux pour des projets à développer, des actions nouvelles et concertées à mettre en œuvre en partenariat avec le collège et les associations locales.

Le Département s'engage à contribuer à la mise en œuvre du projet culturel de territoire dans le cadre d'un partenariat, objet de la présente convention.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de trois ans :

- le projet culturel de territoire (annexe 1)
- ses modalités de financement (annexe 2)
- ses modalités de réalisation et de mise en œuvre (annexe 3)

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 et annule toute convention ayant le même objet entre la Communauté de Communes et le Département. Elle reste valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

ARTICLE 3 - PROJET CULTUREL ET ORIENTATIONS DU CONSEIL GENERAL

Le Département a décidé de soutenir, de 2011 à 2013, le projet culturel de territoire porté par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (*annexe 1*).

Les actions mises en œuvre dans ce cadre, compatibles avec la politique départementale pour l'action culturelle poursuivront le double objectif :

- **de structuration culturelle du territoire**, à travers une incitation à la création et à la diffusion
- **d'élargissement et de sensibilisation des publics** à travers une politique d'accessibilité, d'incitation aux pratiques artistiques, d'éducation et d'éveil artistique.

Dans ce cadre, elles tendront notamment à favoriser :

Sur le territoire,

- le positionnement de la Communauté de Communes dans le paysage culturel local en qualité de coordinateur de l'action culturelle sur le territoire

- une activité ouverte, lisible et concertée en direction des acteurs culturels locaux et le cas échéant, des bassins de vie voisins

En direction des publics,

- le développement d'actions de sensibilisation associées aux projets, notamment en direction des publics qui relèvent de la compétence du Conseil Général (*collégiens, personnes âgées, défavorisées*)

ARTICLE 4- SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES ET MODALITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Engagement du Département (annexe 2) :

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau du 29 juin 2010, une enveloppe prévisionnelle globale et maximum de **84 000 €** est prévue par le Conseil Général pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth pour la période 2011 à 2013.

Pour 2011, l'aide du Département s'élève à 26 960 € conformément au budget présenté par la CCSI pour la mise en œuvre de son projet culturel en 2011.

Pour 2012 et 2013, dans la limite de l'enveloppe globale prévue par le Contrat de Territoire de Vie et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental, l'aide annuelle du Département sera déterminée, dans le cadre d'un avenant à la présente convention, au vu du budget annuel validé par la Communauté de Communes pour son projet culturel de territoire.

Aucune autre aide au fonctionnement pour une action culturelle ne pourra être attribuée au titre de la politique départementale de Développement Local.

Modalités de versement :

L'ensemble des participations versées par le Département pour 2011, 2012 et 2013 ne pourra excéder l'enveloppe prévisionnelle de 84 000 €. Ces aides n'excéderont pas 40 % du montant des projets.

pour l'année 2011 : en une seule fois, après notification, signature de la présente convention et sur présentation d'une demande de versement par la CCSI accompagné du bilan financier des actions réalisées.

pour les années 2012 et 2013 :

- un acompte de 50 %, après signature des avenants annuels et sous réserve de la présentation d'une demande de la Communauté de Communes accompagnée du budget prévisionnel du projet culturel de territoire validé par le Conseil Communautaire.
- le solde au cours du second semestre, au vu du bilan financier des actions réalisées.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

Les versements seront effectués sur le compte de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth - trésorerie d'Altkirch - Banque de France Mulhouse n° 30001 00581 E686000000 42, sous réserve du respect par l'EPCI des obligations mentionnées à l'article 6.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 5- SUIVI ET EVALUATION

5/1- Suivi :

Le Contrat Culture prévoit la mise en place d'un comité de suivi associant les partenaires de la convention.

Cette instance est chargée de l'examen, du suivi de l'exécution et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat, sur la base du projet culturel de territoire et se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

La Communauté de Communes présentera chaque année au Département, dans le cadre d'une réunion, le bilan moral et financier des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles prévisionnel (détail et budget) avec les subventions départementales au cours de l'année à venir. Ces documents seront soumis annuellement au Conseil Général et au Conseil de Communauté.

5/2- Evaluation :

Au cours du premier semestre 2013, préalablement à la procédure de reconduction mentionnée à l'article 9, une évaluation globale du projet de territoire sur la durée de la convention, selon la procédure définie en *annexe 3*, pourra, le cas échéant, être mise en œuvre par le comité de suivi.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport porté à la connaissance du Comité de Suivi, du Conseil Communautaire et de l'Assemblée départementale.

ARTICLE 6- OBLIGATIONS

L'EPCI s'engage à :

1) transmettre au Département avant le :

15 avril :

- . un bilan moral et financier des actions mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire, relatif à l'année précédente ainsi que le compte d'emploi de la subvention allouée visée par le trésorier payeur.
- . un extrait du budget primitif validé par le Conseil de Communauté et relatif à la mise en œuvre du projet culturel de territoire

31 Décembre :

- . un programme prévisionnel estimatif détaillant les actions à mettre en œuvre l'année suivante

2) aviser le Département des modifications relatives à :

- . l'usage des subventions : les modalités de contrôle de l'usage des subventions se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- . ses statuts, présidence, compétences ou coordonnées (postales, bancaires....)

3) faire mention du soutien du Département notamment au moyen de son logo dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées dans le cadre du projet culturel de territoire

ARTICLE 7- MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 3.

ARTICLE 8- RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth de ses engagements ou de l'une des orientations de l'article 3, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Communauté de Communes n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de sa subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 9- RECONDUCTION

Avant la fin du premier semestre de la 3^{ème} année, les signataires se concerteront afin d'étudier les modalités de reconduction de la convention sur la base de l'évaluation décrite dans l'article 5.

ARTICLE 10- COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois.

ARTICLE 11 - AUTRES DISPOSITIONS

Les trois annexes font partie intégrante de la présente convention.
Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Ale

Le Président du Conseil Général

Le Président de la Communauté de
Communes du Secteur d'Illfurth

CONTRAT CULTURE ET PATRIMOINE

2011-2013

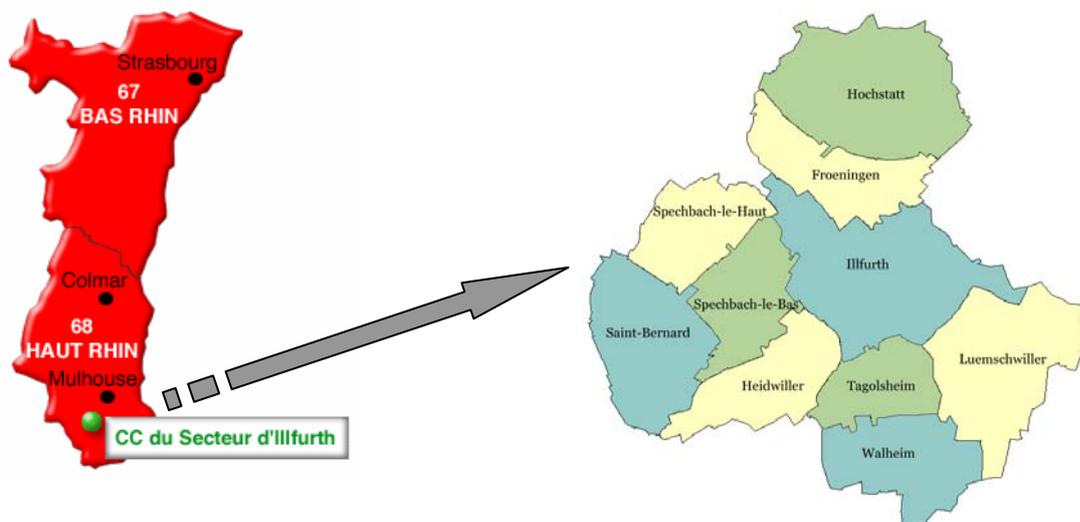
Communauté de Communes
du Secteur d'Ilfurth

La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth est issue de la transformation en juillet 2001 du District du Secteur d'Illfurth, créé en 1973.

Elle regroupe les 10 communes de Froeningen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemswiller, Saint-Bernard, Spechbach-le-Bas, Spechbach-le-Haut, Tagolsheim et Walheim.

Situées au sud du Haut-Rhin, dans l'arrondissement et le canton d'Altkirch, ces 10 communes rassemblent 10.029 habitants sur une surface d'environ 5.600 hectares.

La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth



Lors du Conseil Communautaire du 4 mai 2006, la Communauté de Communes a redéfini ses domaines de compétences. De nouveaux statuts ont été approuvés par l'organe délibérant ainsi que par les conseils municipaux des communes membres.

Sont considérés comme d'Intérêt Communautaire et relèvent donc de la compétence la Communauté de Communes :

- *Mise en œuvre d'évènements socioculturels et participations à des évènements socioculturels dépassant le territoire de la Communauté de Communes,*

- *Élaboration d'une charte « culture et patrimoine »*

Ces deux compétences, facultatives, illustrent l'engagement fort et volontariste des élus de la Communauté de Communes dans le développement culturel de leur territoire.

PREAMBULE

1. Historique

Le présent contrat fait suite à une volonté déjà bien établie depuis près de 13 ans de la Communauté de Communes. En effet, c'est en 1997 que la première action en faveur de l'activité culturelle a été engagée, par un partenariat en association avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin, et la mise à disposition d'un animateur socioculturel, jusqu'en 2001.

L'objectif de cette démarche a été, dans un premier temps, construit autour de l'observation, l'analyse, la connaissance du territoire, afin d'élaborer le développement de l'activité socioculturelle.

Par la suite, les élus ont pris conscience que l'embauche d'un agent de développement culturel leur permettrait d'avoir une meilleure connaissance du territoire, de ses forces vives et actives et de ses besoins. Un programme structurant et innovant a ainsi pu être élaboré sur l'ensemble des dix communes.

La signature d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement avec le Conseil Général du Haut-Rhin leur a permis de concrétiser leur souhait.

Pour la période 2007-2009, un contrat culturel du territoire a été signé entre le Conseil Général et la Communauté de Communes sur la base d'un projet présenté par la Communauté de Communes et discuté puis validé par les services culturels du Département. Celui-ci a été prolongé par voie d'avenant pour l'année 2010.

Le programme pluriannuel d'actions prévoyait de diversifier les lieux de spectacle et les formes. Divers lieux ont ainsi été utilisés, tels la scène de la Maison des œuvres à Illfurth pour les « Régionales », la chapelle Burnkirch pour des prestations d'artistes locaux, le sentier 14-18 avec la présence d'une conteuse, les écoles...

Cependant, le Collège d'Illfurth et la résidence Saint-Brice pour personnes âgées ont été très peu impliqués.

Les productions des artistes ont été variées : musique tzigane, musique classique, théâtre, danse, spectacle humoristique, cinéma...

Le programme d'actions prévoyait également de fédérer les associations et acteurs locaux, encadrés par des professionnels pour créer un spectacle vivant mobilisant des musiciens, des comédiens, des danseurs, des décorateurs, des techniciens...

Cette action n'a pas abouti car les professionnels sollicités alors étaient déjà engagés ailleurs.

2. Une volonté politique : redéfinir un projet culturel pour le territoire

Dans le prolongement de ce premier contrat culturel de territoire sur quatre ans (2007-2010), à l'issue de diverses réflexions engagées par la Communauté de Communes lors :

- d'un séminaire de travail en septembre 2009 « Finances et perspectives générales »,
- d'une évaluation programmée par le Conseil Général et effectuée par le cabinet Bénédicte Dumeige Conseil,
- d'une année d'analyse, de prospection, d'élaboration interne du projet.

Les élus de la Communauté de Communes ont affirmé la volonté de reconduire un nouveau projet par contrat avec le Département pour les années 2011 à 2013.

La Communauté de Communes comptant un nombre important de « forces vives » dans le domaine culturel, tant dans le milieu de la production que dans l'éducation artistique, il est indispensable de les associer au futur projet.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur bon nombre d'entre elles dont nous pouvons dresser une liste, non exhaustive comme suit :

- la Musique Municipale d'Hochstatt et son école de musique affiliée au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques
- ASCL de Hochstatt avec ses ateliers de théâtre pour adultes et préadolescents dirigé par Mme Claudine Lengert, professeur de théâtre agréé par le CDMC.
- Compagnie de Théâtre « Versatiles » sous la direction artistique de Mme Claudine Lengert, metteur en scène.
- MJC de Spechbach le Haut et ses activités de théâtre et éveil musical.
- Les Burgdeifala d'Illfurth, groupe d'Arts et Traditions Populaires avec leurs danseurs et musiciens qui produisent de nombreux spectacles à travers toute l'Europe (répertoire ancien- contemporain- création).
- L'association Colauquinte, association de bénévoles issus des associations culturelles du territoire.
- Deux troupes de théâtre alsacien : une à Illfurth, l'autre à Froeningen.
- Une troupe de théâtre de boulevard : « les Villotins » à Hochstatt.
- Un partenariat étroit avec l'EMS (école de musique du Sundgau) à Altkirch.

A ceci, s'ajoute la dynamique d'une jeunesse présente au travers :

- du collège : 450 élèves sous la direction de M. Backenstrass, principal et son équipe de professeurs dont M. Spatz, professeur d'arts plastiques, Mme Pierre, professeur de musique avec qui les contacts sont aujourd'hui établis en vue de collaborations à venir.
- de près de 600 élèves en école élémentaire et 300 élèves en maternelle, toujours en relation directe avec le service culturel de la CCSI par leurs directeurs et directrices.
- d'un service périscolaire communautaire regroupant les enfants du territoire sur 4 sites avec des infrastructures neuves.

Et l'existence de deux unités résidentielles regroupant des personnes âgées :

- la résidence St BRICE à Illfurth
- l'œuvre SCHYRR à Hochstatt

De plus, suite à la réflexion menée par les élus dans l'année charnière 2010, dans chaque commune, un état des « animations » a été dressé, et un référent culture a été nommé, afin notamment de faciliter la communication auprès des « seniors » recensés sur le territoire.

C'est dans la perspective de partager, investir, enrichir et développer le territoire par une dynamique culturelle volontaire, solidaire, impliquant les acteurs locaux de la culture et de l'éducation artistique et associant l'ensemble des publics, que les élus s'engagent dans cette nouvelle aventure que représente ce nouveau projet culturel pour les années 2011 à 2013.

I. UN PROJET CULTUREL POUR LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes, à l'écoute de la population et au regard des différents bilans qui font apparaître la culture comme élément fédérateur du territoire, a décidé de poursuivre son développement culturel en s'investissant une nouvelle fois dans un projet culturel sur 3 ans, en collaboration avec le Département du Haut-Rhin et avec l'expertise de l'ACA en poursuivant les objectifs suivants :

- favoriser l'essor du territoire.
- améliorer la qualité de vie par une offre culturelle diversifiée s'adressant à tous les publics.
- susciter l'imagination créatrice des citoyens.
- promouvoir le spectacle vivant comme vecteur de débats.
- développer la production artistique locale.

Le nouveau projet culturel du territoire est construit autour de trois axes transversaux décliné en plusieurs objectifs :

AXE 1 - Territorialiser l'offre culturelle

Objectif 1.1 : Diversifier les lieux, les offres

Objectif 1.2 : Proposer une offre culturelle pour les publics spécifiques

Objectif 1.3 : Améliorer les conditions de la diffusion

AXE 2 - Favoriser la création et l'expression artistique

Objectif 2.1 : Créer et produire un spectacle / évènement

Objectif 2.2 : Développer les actions pédagogiques en direction des associations culturelles

Objectif 2.3 : Laisser une trace sur le territoire de l'action de développement culturel

AXE 3 - Valoriser le patrimoine historique du secteur d'Illfurth

Objectif 3.1 : Promouvoir le patrimoine non protégé

Objectif 3.2 : Aider à la restauration des maisons anciennes

Objectif 3.3 : Développer la connaissance du patrimoine archéologique

II. 2011/2013 : PROGRAMME

AXE 1 – Territorialiser l'offre culturelle

Objectif 1.1 : Diversifier les lieux et les offres

Descriptif

Au terme de réflexions et de l'état des « lieux artistiques » sur la Communauté de Communes, et pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de propositions culturelles variées, le programme se diversifiera par des contenus plus adaptés aux lieux existants, incluant le patrimoine historique (chapelle et/ou église, tracé historique...) et aussi par les différentes formes de spectacles (lectures/conférences publiques, spectacles de rue, chapiteau, théâtre mobile).

Le programme tendra à satisfaire tous les publics en sensibilisant la population et par une participation active des associations et acteurs culturels qui devraient permettre de fidéliser le public par une fréquentation régulière.

Les supports existants, fortement appréciés et reconnus par la population comme les Pot'Arts, le Cinéma de plein air en été, sont conservés, compte tenu de leurs succès.

Déclinaison de l'objectif :

- Une diffusion culturelle plus large sur le territoire
- La création d'un lien interactif entre CCSI et associations diverses
- La découverte et la mise en valeur de lieux culturels atypiques

Mise en œuvre des actions

Sur les 3 années, le programme annuel inclura des propositions dans tous les domaines artistiques possibles. Pour son élaboration, la Communauté de Communes poursuivra sa collaboration avec l'ACA et s'appuiera sur le réseau des « Régionales ».

De nouvelles formes de collaboration seront recherchées notamment avec les bibliothèques communales existantes (particulièrement Illfurth et Spechbach le Haut), l'équipe pédagogique du collège sous la direction de M. Backenstrass et les associations de personnes âgées pour les publics ciblés.

Certains événements peuvent d'ores et déjà être précisés :

➤ **Pots Arts (1 manifestation par an – 10^e anniversaire en 2011)**

Aujourd'hui, à l'approche de la 10^{ème} édition, les Pot'Arts sont devenus, plus qu'un événement original et atypique, un véritable « moment de vie partagée » entre la population, toutes générations et catégories sociales confondues, qui focalise l'énergie des associations culturelles et socio-éducatives, par leur participation active à l'organisation de cette rencontre pluri-artistique qui suivra, comme par le passé, les lignes directrices ci-après :

- Renforcer l'identité et développer cette manifestation dans le secteur d'Illfurth et environs.
- Faire vivre et animer le territoire en offrant à la population une programmation culturelle pluri-artistique, éclectique, familiale, de qualité et proposant des tarifs attractifs.
- Favoriser les passerelles entre artistes professionnels et amateurs.

- Faire émerger une création artistique locale, avec la participation des associations culturelles locales, d'artistes locaux.
- Créer une dynamique festive, visant à renforcer la solidarité intergénérationnelle, autour de l'idée du « vivre ensemble » en touchant un public large.
- Fédérer autour d'un projet commun et participatif un collectif d'associations culturelles ou d'éducation artistique
- Permettre la mutualisation des ressources humaines de la Communauté de Communes à travers la mise en place d'un collectif d'employés et de bénévoles au service du développement culturel.
- Concevoir un projet pédagogique d'éducation à la culture en partenariat avec les professeurs des écoles élémentaires et du collège
- S'insérer dans le temps, tant dans son déroulement (une à trois semaines) que dans sa pérennisation

➤ **Cinéma plein air**

Trois séances par an en été seront prévues, dont l'organisation est laissée aux différentes associations pour des représentations données dans les communes du territoire pour un public dit « familial ».

➤ **Les Régionales**

Un à trois spectacles par an, suivant les propositions offertes par l'ACA en salle C (salle sans équipement). Ce dispositif s'adresse à tous les publics et s'insère dans un calendrier de saison (octobre/mai).

Fiche descriptive en annexe 1.1

Objectif 1.2 : Proposer une offre culturelle pour les publics spécifiques

Descriptif

Un effort sera mené vers les publics spécifiques : collégiens et seniors.

Pour les collégiens, l'animateur du projet recherchera des partenariats avec les équipes pédagogiques ou d'encadrement des collèges, écoles élémentaires ou structures périscolaires.

Des actions de sensibilisation à la pratique artistique pourront être mises en oeuvre dans leurs locaux ou dans les lieux de diffusion. L'accent sera mis sur la préparation pédagogique des spectacles (présentation en aval ou en amont de la production artistique).

De plus, la Communauté de Communes propose de se « raccrocher » aux programmes spécifiques des actions culturelles menées par les professeurs du collège dans le cadre de l'année scolaire, afin de permettre une diversification de l'offre ou encore d'associer des acteurs locaux, professionnels ou non, aux thématiques choisies.

Pour les personnes âgées, la Communauté de Communes fera notamment appel à des artistes engagés dans des processus d'aide à la personne. Que ce soit par un travail artistique sur la mémoire, l'équilibre, mais aussi sur l'histoire, le souvenir, la lecture et toutes les formes de pratiques artistiques qui permettent de maintenir en éveil les sens, la dynamique du corps et de l'esprit, sans oublier la part de divertissement que recherchent ces personnes.

Déclinaison de l'objectif

Se rapprocher des publics spécifiques (jeunesse/seniors)

Créer les conditions de rencontres inter - générationnelles

Impliquer les différents publics afin de les rendre acteurs de la dynamique culturelle globale
Eviter l'isolement

Mise en œuvre des actions

Lien direct avec le Principal afin de définir le cadre dans lequel la Communauté de Communes peut intervenir et collaborer avec l'équipe enseignante.

Pour les collégiens, ces actions auront lieu en temps scolaire ou extra scolaire en accord avec l'équipe pédagogique de Collège sous la responsabilité de Monsieur Backenstrass, principal.

Sont envisagées :

- des sorties vers les lieux culturels et patrimoniaux
- une accessibilité facilitée aux concerts et spectacles

Pour les seniors, une collaboration est envisagée avec le personnel des deux résidences existantes sur le territoire et avec les associations communales engagées dans l'animation et les loisirs de ce public ou, à défaut, en lien avec un responsable communal désigné à cet effet.

Fiche descriptive en annexe 1.2

Objectif 1.3 : Améliorer les conditions de la diffusion culturelle

Descriptif

Pour promouvoir la diffusion culturelle sur le territoire, enrichir la qualité et la quantité du programme de la Communauté de Communes, il est prévu de rythmer la programmation, en diversifier les contenus, améliorer la communication et tisser des partenariats avec d'autres structures culturelles.

La Communauté de Communes ne dispose pas de salle de spectacle en capacité d'accueillir des événements d'une certaine importance, ce qui ouvre le champ des partenariats avec des structures de diffusion tels l'Espace Grün de Cernay ou l'Espace Rhénan de Kembs.

Un programme de spectacles pourra être élaboré avec ces partenaires et des transports organisés vers ces lieux favoriseront la mobilité du public.

Déclinaison de l'objectif

Améliorer la fréquentation du public sur les propositions culturelles de la CCSI
Créer un noyau de spectateurs réguliers pour dynamiser l'action culturelle sur le territoire
Faire découvrir d'autres lieux de diffusion régionaux et leur programmation
Mettre en place outil de communication efficace

Mise en œuvre des actions

Dans le cadre de la réflexion en cours sur la communication de la Communauté de Communes vers le public, de nouvelles formes sont envisagées tels les mailings, les messages téléphoniques, tracts ou journaux périodiques. De plus, il est prévu de donner une identité graphique spécifique à chaque service, dans la perspective d'améliorer la qualité de l'information culturelle. Enfin, la refonte du site Internet de la CCSI est programmée.

Un prestataire accompagnera la Communauté de Communes dans cette démarche.

Par ailleurs, sera prévue une diffusion des spectacles dans les différents lieux disponibles sur le territoire (Maison des œuvres à Illfurth, salle des fêtes communales.

Fiche descriptive en annexe 1.3

AXE 2 : Favoriser la création et l'expression artistique sur le territoire

Objectif 2.1 : Créer et produire un spectacle/événement

Descriptif

Ce projet, reconduit dans le présent contrat, n'avait pas abouti lors du premier contrat. Les raisons en sont multiples, allant de la défaillance de certaines associations engagées dans d'autres productions mais aussi préoccupées par les leurs, au manque de disponibilité des professionnels du spectacle.

Toutefois, l'idée de cette création production reste vivante. Nous nous y engagerons avec plus de sérénité et considérons ce spectacle comme un socle à de multiples actions, notamment d'éducation artistique et culturelle.

La Communauté de Communes prévoit d'intégrer à cette démarche des artistes professionnels pour élaborer ce projet conduit par les forces vives du territoire. Pour imaginer cette création et production de spectacle, ils auront notamment pour rôle de fédérer les énergies autour d'une thématique choisie.

Grâce aux différents contacts pris sur le territoire de la Communauté de Communes et aux rencontres des Pots Arts qui ont contribué à créer un réseau d'associations, de bénévoles, de force locale économique, d'artistes amateurs... sur un périmètre élargi au Pays du Sundgau, le répertoire des acteurs susceptibles de s'engager dans ce projet est plus précis.

Des réunions publiques seront programmées le second semestre de l'année 2011. Elles associeront partenaires potentiels et artistes retenus lors de soirées de spectacle/débat conviviales, dans l'objectif de leur participation active à l'élaboration du projet.

La CCSI suivra, en ce sens, les lignes définies dans le précédent projet culturel de territoire :

Rassembler ? Regroupement de toutes les forces culturelles (associations, amateurs, artistes locaux, etc...)

Former ? Avec le concours d'acteurs professionnels, dans le cadre de stages

Révéler ? La sensibilité artistique se verra gratifiée d'un « plus » dont les associations de la CCSI bénéficieront sur le moment et pour l'avenir.

Créer ? La finalité de ce travail, c'est « JOUER sur scène, en public »

Produire ? Pour diffuser la création sur le territoire de la CCSI, dans son environnement proche (Sundgau, Sud Alsace) mais aussi le diffuser dans toute la région Alsace, et peut-être au-delà.

Déclinaison de l'objectif

Une participation active des différents publics de la CCSI

Une meilleure relation entre associations

Une amélioration de la cohésion sociale sur le territoire

Mise en œuvre

Elaboration du « cahier des charges » : principes directeurs définis en interne – (début 2011)

Entretiens avec des artistes potentiels (début 2011)

Choix de l'équipe artistique (2^{ème} trimestre 2011)

Réunions publiques (2^{ème} semestre 2011)

Définition du calendrier après choix de la thématique (2^{ème} semestre 2011)

Mise en œuvre du projet sur 2012/13

Fiche descriptive en annexe 2.1

Objectif 2.2 : Développer les actions pédagogiques en direction des associations du territoire

Descriptif

Le projet de création permettra de se rapprocher des associations culturelles et d'éducation artistique et de connaître leurs compétences.

Des formations professionnelles (week-end, stages divers ou autres cursus) seront proposées pour accompagner le projet de création.

Une attention (aide aux projets spécifiques de formation) sera portée aux demandes des associations qui pourraient engager leurs membres dans une démarche destinée à qualifier la pratique amateur.

Déclinaison de l'objectif :

Qualifier les pratiques amateurs
Renforcer la dynamique culturelle des associations
Initier des projets d'éducation artistique sur le territoire
Favoriser une solidarité renforcée entre les associations

Mise en œuvre

- Actions de communication auprès des associations pour connaître les besoins
- Calendrier à définir avec les artistes associés
- Demandes spécifiques des associations locales en lien avec le projet, le cahier des charges...

Fiche descriptive en annexe 2.2

Objectif 2.3 : Laisser une trace sur le territoire de l'action de développement culturel

Descriptif

L'objectif de cette action est de conserver la mémoire du parcours de développement culturel sous forme d'un « document artistique » (DVD, CD, livre, exposition...).

Le support de mémoire rendra compte du projet de création, de son évolution et de sa perception par les acteurs et le public. Il résumera les conditions de vie des actions culturelles, montrera les coordinations établies et restituera le potentiel d'évolution artistique des acteurs locaux.

Chaque action menée fera l'objet d'un suivi par des équipes rédactionnelles composées d'amateurs avertis ou à former dans les arts visuels (photos, vidéo), l'écriture (club d'écriture) ou autres domaines. La qualité de cet « objet » sera conditionnée par l'encadrement.

Déclinaison de l'objectif

Conserver une trace matérielle de l'action de développement culturel sur le territoire

Mise en œuvre

- Contacts à prendre 1^{er} semestre 2011
- Création de cellules de « reporters » dans la population encadrées par des professionnels des médias (journaliste, photographe, vidéaste)

Fiche descriptive en annexe 2.2

AXE 3 : Valoriser le patrimoine historique du Secteur d'Illfurth

Objectif 3.1 : Valoriser le patrimoine non protégé

Descriptif

La Communauté de Communes possède sur son territoire, en dehors des monuments classés ou inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques, de nombreux éléments de patrimoine rural ou militaire qui ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

La Communauté de Communes souhaite préserver et faire connaître ces éléments patrimoniaux, témoins de l'histoire et du savoir-faire local.

Mise en œuvre

Phase 1 : réalisation d'un inventaire

Un inventaire recensera le patrimoine non protégé sur le Secteur d'Illfurth. Ce travail se fera en partenariat avec les communes, les associations locales et les habitants intéressés.

Phase 2 : valorisation et animation

A l'issue de l'inventaire, la CCSI établira un programme de valorisation et animation en fonction des priorités établies.

L'édition de supports de communication (brochures, panneaux...) et la réalisation d'animations diverses (visites guidées, expositions...) permettront de faire connaître ces éléments du patrimoine.

Fiche descriptive en annexe 3.1

Objectif 3.2 : Aider à la restauration des maisons anciennes

Descriptif

Les villages du Secteur d'Illfurth possèdent un patrimoine architectural diversifié. La Communauté de Communes souhaite soutenir la restauration de qualité de ces maisons anciennes par des particuliers.

Mise en œuvre

La Communauté de Communes organisera un appel à projet pour la restauration de 5 maisons anciennes sur son territoire. Il s'agit d'inciter et de sensibiliser les propriétaires à sauvegarder le patrimoine bâti traditionnel lors de travaux de restauration. Les artisans du territoire pourront également être associés pour la mise en œuvre de techniques anciennes et traditionnelles de réhabilitation.

Le dispositif détaillé des travaux concernés par l'appel à projet sera élaboré en partenariat avec le Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement du Haut-Rhin.

Une plaquette d'informations sera éditée pour faire connaître ce dispositif

Fiche descriptive en annexe 3.2

Objectif 3.3 : Développer la connaissance du patrimoine archéologique

La Communauté de Communes possède plusieurs sites archéologiques sur son territoire, qui font l'objet de fouilles archéologiques, comme le site celtique du Britzgyberg.

La Communauté de Communes souhaite soutenir le travail de recherche entrepris par l'Université de Strasbourg et mieux faire connaître les sites archéologiques de son territoire.

Fiche descriptive en annexe 3.3

III. SUIVI DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

1. Création d'un comité de suivi

Un comité pilote sera créé pour le suivi du projet culturel de territoire. Il se réunira une fois par semestre et sera composé de représentants de la CCSI, du Département et de l'Agence Culturelle d'Alsace.

2. Indicateurs

Nous nous servirons des indicateurs relevés par le cabinet Dumeige Conseil dans l'évaluation du premier projet de territoire auquel nous apporterons les modifications issues de la réflexion entre élus, agent de développement et artistes associés.

L'évaluation des actions du présent contrat s'effectuera sur la base d'indicateurs dits « objectifs » (entrées, nombre de participants, ratios financiers...).

Néanmoins, la parole des responsables, des acteurs et du public sera entendue pour une évaluation « sociale et humaine » de l'ensemble du projet culturel de territoire. Le support de mémoire en est l'exemple.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité de la volonté de la Communauté de Communes d'exercer pleinement sa compétence culturelle sur le territoire

Ce projet nous permettra de :

*- **Persévérer** dans la présentation des spectacles « d'arts vivants » avec toutes les déclinaisons qu'ils suscitent, (échanges, débats d'idées, ponts et passerelles, projets locaux, formation des publics, pédagogie active, etc...),*

*- **Continuer** à insuffler dans la vie du territoire, la force de la solidarité par association et/ou soutien à l'action culturelle, pour une culture de la tolérance et du respect,*

*- **Former** les nouveaux publics pour que perdure le processus de création artistique locale et amateur,*

*- **Conduire** au développement d'une pratique amateur plus qualifiée en recherchant des échanges entre artistes professionnels et la population « amateur »,*

*- **Eduquer** à la culture ou réactiver la curiosité, qui permet de prendre le chemin qui mène aux « grandes productions artistiques » que proposent les lieux de diffusion du secteur avoisinant (La Filature, l'Espace Grün, la Coupole, etc...).*

1.1 Diversifier les lieux, les offres.		
Structure porteuse : Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth	Années de réalisation	2011/2012/ 2013
<p>Descriptif</p> <p>Le programme culturel se diversifiera par des contenus plus adaptés aux lieux existants, incluant le patrimoine historique (chapelle et/ou église, tracé historique...) et aussi par les différentes formes de spectacles (lectures/conférences publiques, spectacles de rue, chapiteau, théâtre mobile). Les principaux crédits engagés concerneront les Pot'Arts, le Ciné plein air et les Régionales.</p> <p>Le programme tendra à satisfaire tous les publics en sensibilisant la population et par une participation active des associations et acteurs culturels qui devrait permettre de fidéliser le public par une fréquentation régulière.</p>		
<p>Mise en œuvre :</p> <p>Sur les 3 années du projet le programme annuel inclura des propositions dans tous les domaines artistiques possibles. Pour son élaboration, la CCSI poursuivra sa collaboration avec l'Agence Culturelle d'Alsace et s'appuiera sur le réseau des « Régionales ».</p>		
<p>Bénéficiaires / public cible</p> <p>Tout public</p>		
<p>Partenaires de terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> Communes Bibliothèque municipale Collège Associations d'éducation artistique et culturelle Association Ciné 68 Associations de personnes âgées St Brice d'ILLFURTH et L'Œuvre Schyrr <p>Partenaires financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Département Région ACA DRAC Sponsors Locaux et autres 		
<p>Indicateurs de mesure/d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre et diversité de lieux utilisés sur le territoire Participations et collaborations diverses avec les forces vives du territoire Patrimoine mis en valeur Nombre de spectateurs 		
<p>Echéancier prévisionnel :</p> <p>2011/2012/2013</p>		

1.2 Proposer une offre pour les publics spécifiques		
Structure porteuse : Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth	Années de réalisation	2011/2012 2013
Descriptif Un effort sera mené vers les publics spécifiques : collégiens et seniors. Pour les premiers, des partenariats avec les équipes pédagogiques ou d'encadrement des collèges seront menés (ainsi, en 2011, les collégiens assisteront à un spectacle prévu aux Pot'Arts). Pour les personnes âgées, la Communauté de Communes fera notamment appel à des artistes engagés dans des processus d'aide à la personne.		
Mise en œuvre : Lien direct avec le Principal afin de définir le cadre dans lequel la Communauté de Communes peut intervenir et collaborer avec l'équipe enseignante. Une collaboration est envisagée avec le personnel des deux résidences existant sur le territoire, avec les associations communales et/ou le responsable communal désigné à cet effet.		
Bénéficiaires Public spécifiques (collégiens et personnes âgées)		
Partenaires de terrain M. Backenstrass et l'équipe pédagogique du collège Associations « seniors » de nos communes Le responsable désigné par la commune Personnel des deux résidences « seniors »		
Partenaires financiers Département		
Indicateurs de mesure/d'évaluation Nombre de manifestations, de rencontres proposées ou diligentées par les associations avec la collaboration de la CCSI Investissement et engagement des collégiens Engagement actif des seniors à l'élaboration ou participation aux événements qui leurs sont destinés.		
Echéancier prévisionnel : 2011/2012/2013		

1.3 Améliorer les conditions de la diffusion		
Structure porteuse : Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth	Années de réalisation	2011/2012/ 2013
Descriptif Pour promouvoir la diffusion culturelle sur le territoire, enrichir la qualité et la quantité du programme de la CCSI, il est prévu de rythmer de la programmation, en diversifier les contenus, améliorer la communication et tisser des partenariats avec d'autres structures culturelles.		
Mise en œuvre : Organiser le transport du public vers les lieux de diffusion hors territoire Diversifier les propositions artistiques Créer un noyau de spectateurs réguliers pour dynamiser l'action culturelle sur le territoire Faire découvrir d'autres lieux de diffusion régionaux et leur programmation Diversifier les supports de communication		
Bénéficiaires Tout public		
Partenaires de terrain Agence Culturelle d'Alsace, Salles de diffusion hors territoire CCSI (Espace Grün, Espace Rhénan, etc...)		
Partenaires financiers Département ACA		
Indicateurs de mesure/d'évaluation Fréquentation aux spectacles proposés Pertinence et portée des supports de communication et de leur contenu Fréquentation de la page culture du site Internet de la Communauté de Communes		
Echéancier prévisionnel : 2011/2012/2013		

2.1 Créer et produire un spectacle/événement		
Structure porteuse : Communauté de Communes du Secteur d'Ilfurth	Années de réalisation	2011/2012/ 2013
Descriptif La CCSI prévoit d'intégrer à cette démarche des artistes professionnels pour qualifier ce projet conduit par les forces vives du territoire. Pour imaginer cette création et production de spectacle, ils auront notamment pour rôle de fédérer les énergies autour d'une thématique choisie. Les coûts seront limités la 1 ^{ère} année (début de prestation de professionnels...) et seront plus importants les 2 ^e et 3 ^e années.		
Mise en œuvre : Elaboration du « cahier des charges » : principes directeurs définis en interne - (début 2011) Entretiens avec des artistes potentiels (début 2011) Choix de l'équipe artistique (2 ^{ème} trimestre 2011) Réunions publiques (2 ^{ème} semestre 2011) Définition du calendrier après choix de la thématique (2 ^{ème} semestre 2011) Mise en œuvre du projet sur 2012/13		
Bénéficiaires Tout public		
Partenaires de terrain Associations culturelles locales Acteurs locaux, amateurs, professionnels ou en voie de professionnalisation Les associations « économiques » regroupant les artisans/commerçants de la CCSI Les enfants des écoles et les collégiens		
Partenaires financiers Département Région (<i>aide spécifique au projet</i>) DRAC (<i>aide spécifique au projet</i>) Privé (sponsors)		
Indicateurs de mesure/d'évaluation Nombre de personnes, d'associations, d'écoles, de collégiens impliqués Questionnaire de satisfaction aux participants Nombre d'entrées Couverture presse		
Echéancier prévisionnel : 2011 à 2013		

2.2 Développer les actions pédagogiques en direction des associations culturelles.		
Structure porteuse : Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth	Années de réalisation	2012 2013
Descriptif Le projet de création permettra de se rapprocher des associations culturelles et d'éducation artistique et de connaître leurs compétences. Des formations professionnelles (week-end, stages divers ou autres cursus) seront proposées pour accompagner le projet de création. Les montants engagés concerneront notamment les prestations de professionnels.		
Mise en œuvre : Actions de communication auprès des associations pour connaître les besoins Calendrier à définir avec les artistes associés Répondre aux demandes spécifiques liées au développement de l'axe 2.1		
Bénéficiaires Associations		
Partenaires de terrain Associations bénéficiant du dispositif d'aides aux projets innovants de l'Agence Culturelle d'Alsace		
Partenaires financiers Département Agence Culturelle d'Alsace – (<i>dispositif d'aides aux projets innovants – formations</i>)		
Indicateurs de mesure/d'évaluation Nombre de stages ou formations sur les trois ans Solidarité et cohésion entre associations Production propre aux associations		
Echéancier prévisionnel : 2012/2013		

2. 3 Créer un support de mémoire, valorisant le travail réalisé		
Structure porteuse : Communauté de Communes du Secteur d'Ilfurth	Années de réalisation	2011/2012/ 2013
Descriptif Conserver la mémoire du parcours de développement culturel sous forme d'un « document artistique » (DVD, Cd, livre, exposition...) Les crédits prévus seront affectés en particulier aux prestations des professionnels en la matière.		
Mise en œuvre : Création de cellules de « reporters » dans la population encadrées par des professionnels des médias (journaliste, photographe, vidéaste) Stages encadrés (vidéo – photo)		
Bénéficiaires Tout public / collégien		
Partenaires de terrain Association « les Passeurs d'images » Ciné 68 – Photographes locaux (Guy Bucheit)		
Partenaires financiers Département		
Indicateurs de mesure/d'évaluation Résultat final Retours des participants		
Echéancier prévisionnel : 2011 / 2012 /2013		

3.1- Restaurer et valoriser le patrimoine non protégé

Structure porteuse :

Communauté de communes du Secteur d'Ilfurth

Années de réalisation

2011-2012-2013

Descriptif

La CCSI possède sur son territoire, en dehors des monuments classés ou inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques, de nombreux éléments de patrimoine rural ou militaire qui ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

La Communauté de Communes souhaite préserver et faire connaître ces éléments patrimoniaux, témoins de l'histoire et du savoir-faire local.

Mise en œuvre :**Phase 1 : réalisation d'un inventaire**

Un inventaire recensera le patrimoine non protégé sur le Secteur d'Ilfurth. Ce travail se fera en partenariat avec les communes, les associations locales et les habitants intéressés.

L'inventaire pourra être réalisé dans le cadre d'un partenariat avec une université (convention ou stage)

Phase 2 : valorisation et animation

A l'issue de l'inventaire, la CCSI établira un programme de valorisation et d'animation en fonction des priorités établies.

L'édition de supports de communication (brochures, panneaux...) et la réalisation d'animations diverses (visites guidées, expositions...) permettront de faire connaître ces éléments du patrimoine.

La CCSI participera dès 2011 au temps fort national des Journées Européennes du Patrimoine.

Bénéficiaires / public cible

Grand public et communes

Partenaires techniques

- Associations locales
- Communes
- Office du Tourisme
- Habitants
- Université

Partenaires financiers

- Département
- DRAC
- FEADER

Indicateurs de mesure/d'évaluation

- Nombre d'éléments patrimoniaux recensés
- Nombre d'éléments patrimoniaux restaurés ou mis en valeur
- Nombre d'animations réalisées
- Fréquentation des animations
- Couverture Presse

Echéancier prévisionnel :

inventaire : fin 2011 – mi 2012

Programme : 2011 à 2013

3.2- Aider à la restauration des maisons anciennes

Structure porteuse :

Communauté de communes du Secteur d'Illfurth

Années de réalisation

2012-2013

Descriptif

Les villages du Secteur d'Illfurth possèdent un patrimoine architectural diversifié. La Communauté de Communes souhaite soutenir la restauration de qualité de ces maisons anciennes par des particuliers.

Il s'agit d'inciter et de sensibiliser les propriétaires à sauvegarder le patrimoine bâti traditionnel lors de travaux de restauration. Les artisans du territoire pourront également être associés pour la mise en œuvre de techniques anciennes et traditionnelles de réhabilitation.

Mise en œuvre :

La CCSI organisera un appel à projet pour la restauration de 4 maisons anciennes sur son territoire.

Le dispositif détaillé des travaux concernés par l'appel à projet sera élaboré en partenariat avec le Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement du Haut-Rhin.

Une plaquette d'informations sera éditée pour faire connaître ce dispositif.

Bénéficiaires / public cible

Grand public

Partenaires techniques

CAUE 68

Partenaires financiers

Département (pour la plaquette)

FEADER

Indicateurs de mesure/d'évaluation

Nombre de bâtiments aidés

Couverture presse

Echéancier prévisionnel :

Lancement du dispositif : début 2012

3.3- Développer la connaissance du patrimoine archéologique

Structure porteuse :

Communauté de communes du Secteur d'Illfurth

Années de réalisation

2011-2012-2013

Descriptif

La CCSI possède plusieurs sites archéologiques sur son territoire, qui font l'objet de fouilles archéologiques, comme le site celtique du Britzgyberg. La CCSI souhaite soutenir le travail de recherche entrepris par l'Université de Strasbourg et mieux faire connaître ce site d'importance régionale.

Mise en œuvre :

La CCSI organisera, en fonction des découvertes archéologiques, différentes animations autour des sites de fouilles: exposition, visite, conférence...

Des animations à destination des scolaires (écoles, collèges, lycée) viendront compléter l'offre grand public.

L'édition d'une documentation permettra également à un large public de découvrir le site.

Bénéficiaires / public cible

Grand public

Partenaires techniques

CAUE 68

Partenaires financiers

Département

Indicateurs de mesure/d'évaluation

Fréquentation des manifestations

Couverture presse

Echéancier prévisionnel :

Programme d'actions annuel

Programme-Cadre du Plan de Gestion des Espaces ruraux et péri-urbains de la CC de Cernay et Environs

Intitulé de l'action	Informations sur opération
1. Préserver et valoriser la qualité paysagère et écologique du piémont	
Opération "Vivent les vergers" : Opération programmée d'amélioration des vergers visant au maintien et à l'entretien des vergers sur l'ensemble du territoire intercommunal et à la mise en place de débouché pour les fruits récoltés	<p>A partir d'un diagnostic et des volontés d'agir identifiées, définir les zones de vergers qui seront à ré-entretenir et/ ou à maintenir. Sur ces secteurs, réaliser des travaux de défrichage, de replantations et/ ou d'entretiens. En préalable, l'année 2006 sera consacrée à des actions de sensibilisation auprès des habitants et plus spécifiquement des propriétaires de parcelles. Les actions liées à la replantation et à l'entretien des vergers commenceront véritablement en 2007. En complément des actions d'entretien, des actions permettant d'améliorer le débouché des fruits (ex. pressoir intercommunal) seront développées en concertation avec les acteurs locaux (propriétaires, associations des arboriculteurs).</p> <p>Proposer d'intégrer les espaces de vergers préservés dans les documents d'urbanisme (ex. passage d'un POS en PLU)</p>
Gérer l'écoulement des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant (volet préventif) et améliorer la qualité paysagère du vignoble	<p>Sur la base d'un état des lieux des problèmes d'érosion et des dispositifs réglementaires et techniques, engager une réflexion entre les acteurs (DDA, viticulteurs, arboriculteurs, élus...) et élaborer un plan de gestion (ou une charte) des eaux pluviales pour chaque bassin versant afin de définir les règles de bonnes pratiques (ex. enherbement des parcelles, terrassement, maintien des tourbières), les surfaces ou éléments structurants (vergers, saules, bandes enherbées, friches) à conserver et les aménagements nécessaires pour les chemins ruraux.</p>
Gérer l'écoulement des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant (volet curatif) La gestion des eaux pluviales étant rendu obligatoire par la nouvelle Loi sur l'Eau et les bassins-versants de la CCCE posant des problèmes de gestion des crues et d'érosion, mise en place d'un schéma d'assainissement et mise en œuvre à compter de 2006 et sur plusieurs années d'un programme de travaux dans les 4 communes.	<p>Aménagement hydraulique au niveau de la rue du Moulin et de la rue des Vignes à Steinbach</p> <p>Aménagement hydraulique au niveau de la rue du Vallon à Steinbach</p> <p>Aménagement hydraulique du cours d'eau de l'Egelbach à Uffholtz</p> <p>Déviation des eaux de ruissellement en amont de la rue des Bleuets à Wattwiller</p> <p>Aménagement hydraulique - rue des montagnes et du raisin (versant St Morand) à Cernay</p>
Valorisation des potentialités touristiques et récréatives du piémont	<p>Une meilleure compréhension de l'intérêt écologique et paysager du piémont par les habitants du territoire (publics scolaires et adultes) et la valorisation touristique du piémont seront recherchés à travers la mise en place d'un sentier de découverte et d'interprétation et des animations pédagogiques liées connectés à d'autres sites d'intérêt paysager, faunistique et écologique tels que le biotope de la Thur, les gravières et le vallon du Silberthal. Les richesses naturelles du territoire devant devenir un élément de mise en tourisme du territoire</p>
Revitaliser l'activité des jardins situés au niveau du "Pfosa" à Uffholtz	<p>Relancer une dynamique concernant l'utilisation des jardins, notamment en identifiant les propriétaires qui délaissent leurs jardins et en effectuant des animations sur le thème du jardinage</p>
2. Favoriser la diversité de l'agriculture et des paysages dans la plaine agricole	
Amélioration des pratiques des agriculteurs concernés par le périmètre AEP du puits d'Uffholtz	<p>Accompagner (informations, formations) les agriculteurs à mieux maîtriser leurs fertilisations et leurs traitements phytosanitaires. Favoriser l'implantation de cultures pièges à nitrates (CIPAN) lors de l'interculture. Inciter les agriculteurs à diversifier leurs assolements par des cultures nécessitant moins d'intrants (ex. les légumineuses)</p>
Amélioration de la qualité paysagère et écologique de la plaine agricole	<p>Afin de réduire la monovalence et de requalifier les paysages de la plaine agricole, un schéma de référence paysagères et écologiques définira des actions visant à (1) planter des haies des arbres et de bosquets le long des fossés et de certains chemins; (2) redynamiser les cours d'eau de l'Egelbach, du Rechen et du Silberlochruntz par renaturation des profils et remplacement des enrochements par des techniques végétales. La plantations de ligneux sur ces cours d'eau constituera une ripisylve multistratée. L'objectif est de reconstituer une trame verte et bleue continue permettant de reconnecter les noyaux de biodiversité du territoire, notamment en (re)créant des espaces de transition entre la montagne et la plaine.</p>
Entretien du sentier pédagogique du biotope de la Thur	<p>Préserver la qualité du site par des travaux d'entretiens (ex. lutte contre les plantes invasives) par l'entreprise Epicea</p>
Mise en place de circuits agricoles courts	<p>Développer la commercialisation de produits locaux en organisant une relation directe entre les producteurs et les consommateurs contribue non seulement à améliorer le revenu des agriculteurs mais également à rétablir un lien entre les agriculteurs et les habitants. Par ailleurs, la diversification des produits permet également d'impliquer une diversification des cultures et donc des paysages. La CCCE accompagnera les agriculteurs dans leurs réflexions (animation d'un groupe de travail) et sensibilisera les habitants concernant les possibilités d'acheter localement (communication).</p>
Soutien à des projets de développement agricole compatible avec l'amélioration de l'environnement et la valorisation du cadre de vie	<p>Le développement de nouvelles activités agricoles (production de biocarburants, activité pédagogique visant à mieux intégrer le rôle de l'agriculture dans son environnement) peuvent contribuer au développement durable du territoire. La CCCE accompagnera les agriculteurs dans leurs réflexions (animation d'un groupe de travail).</p>
3. Améliorer l'intégration paysagère et la fonctionnalité écologique des zones d'activité, des axes de communication et des gravières	
Requalification paysagère et écologique des zones d'activités et des zones industrielles	<p>Développer un maillage de végétations au niveau des zones d'activités permettra d'améliorer le cadre de vie de ces secteurs tout en améliorant les connexions biologiques entre les différents habitats (forêts, gravières) qui entourent ces zones d'activités. Cette requalification vise à conserver les richesses naturelles et patrimoniales de l'Ochsenfeld en préservant certains lambeaux et en faisant cohabiter ces milieux avec le développement des industries (ex. des propositions d'aménagement paysager auprès des entrepreneurs valoriseront l'utilisation des essences locales).</p>
Renaturation des gravières	<p>Sur certaines gravières: renaturer les berges et leurs abords afin de recréer un biotope favorable à de nombreuses espèces (batraciens, oiseaux d'eau...)</p>
Actions connexes (Chartes de Développement Local)	
Améliorer la cohérence des aménagements paysagers en entrées de ville et de village	<p>L'adoption de règles concertées d'aménagement des entrées permettra de souligner l'identité de chaque commune et de clarifier son apport propre dans le tissu urbain de la CCCE. Par ailleurs, l'utilisation des essences locales au niveau des espaces verts publics améliore la transition entre la zone urbaine et les espaces périphériques.</p>
Programme pédagogique autour du biotope de la Thur	<p>action Développement Local</p>

Bilan des actions 2006 du Plan de Gestion des Espaces Ruraux et Péri-urbain de la CC de Cernay et Environs		2 006				résultats	commentaire	satisfac tion de l'action	Poursuite de l'action en 2007
		29 494	8 776	9 833	10 885				
1. Préserver et valoriser la qualité paysagère et écologique du piémont		2 150	1 150	1 000					
Opération "Vivent les vergers"- diagnostic	<i>Diagnostic sur les vergers (suite), mise à jour des données propriétaires et envoi d'un questionnaire.</i>		coût interne		580 parcelles recensées. Envoi de 350 questionnaires.	Reste des parcelles à mettre à jour (certaines parcelles resteront sans propriétaires). Bon retour du questionnaire papier (+ 20% de réponse).		Poursuite de la mise à jour des parcelles de vergers.	
Opération "Vivent les vergers"- volet communication	<i>Documents de communication à destination des propriétaires et des utilisateurs de vergers. Supports d'animations sur le thème du verger.</i>	F	2 000	1 000	1 000	Encart dans le Divers Cités d'octobre 2006 (6000 exemplaires). Création d'un logo pour l'opération. Réalisation de 2 panneaux A0 utilisés pour différentes manifestations. Articles dans la presse locale.		action terminée	
Opération "Vivent les vergers" - achat groupé de vergers hautes tiges	<i>Achat d'arbres fruitiers pour restaurer certains vergers</i>	I	2 500	500	2 000	Action non réalisée	Mise en place du plan de financement en 2006	Oui	
Mise en valeur de la qualité paysagère du vignoble	<i>Actions de sensibilisation (documents de communication et supports d'animations) des viticulteurs pour préserver la qualité paysagère du piémont</i>	F	1 000	500	500	Action non réalisée		Modification de l'action (cf. programme 2007)	
Aménagement hydraulique au niveau de la rue du Moulin et de la rue des Vignes à Steinbach	<i>Réunions de concertation en vue d'élaborer un plan de financement des travaux</i>		-			Action non terminée	Attente de réponse du Département suite à une demande de subvention pour un bassin situé chez un viticulteur	Oui	
Valorisation des potentialités touristiques et récréatives du piémont	<i>Etude par l'université de Nürtingen. Proposition d'un circuit touristique et de panneaux explicatifs</i>	F	150	150		Réalisation de 4 circuits touristiques (support papier et CD)	Manque d'analyse technique lors de la lecture paysagère. Pb de traduction allemand/ français. La réalisation de panneaux explicatifs nécessite un travail intermédiaire de reformulation.	Action suspendue	
Revitaliser l'activité des jardins situés au niveau du "Pfosa" à Uffholtz	<i>Communication et animation sur le thème du jardinage. Identification des propriétaires.</i>	F	1 000	500	500	Action non terminée	Début d'identification des parcelles enrichies. Le projet devrait être précisé avant de continuer	Oui	
2. Favoriser la diversité de l'agriculture et des paysages dans la plaine		27 344	7 626	8 833	10 885				
Amélioration des pratiques des agriculteurs concernés par le périmètre AEP du puits d'Uffholtz	<i>Etude de la Chambre d'Agriculture sur les pratiques agricoles</i>	F	6 075	1 215	4 860	Etude réalisée en 2005. Restitution en février 2006. Proposition et validation d'actions en novembre 06.	-	déplacement du dépôt de fumier/ visite d'un champ d'expérimentation (maïs) en 2007 et intervention de la CCCE sur le comportement citoyen des agri et l'intérêt de préserver une bonne qualité de l'eau./ 2 RDV techniques sur blé et colza organisés sur les parcelles du périmètre de protection	
Etude pour l'élaboration d'un schéma de référence paysagères et écologiques	<i>Etude d'Ecoscop</i>	F	18 014	4 458	7 531	6 025	Schéma réalisé sous la forme de fiches actions, identifiées par secteur géographiques	Très bon travail du bureau d'étude	action terminée

Bilan des actions 2006 du Plan de Gestion des Espaces Ruraux et Péri-urbain de la CC de Cernay et Environs		2 006			résultats	commentaire	satisfac tion de l'action	Poursuite de l'action en 2007
Implantation de haies, d'arbres et de bosquets	<i>Achat d'arbres afin de reconnecter des biotopes (hors cours d'eau)</i>	F?	2 500	500	2 000	Action non réalisée		La commune d'Uffholtz propose de revégétaliser une parcelle communale
Implantation de haies, d'arbres et de bosquets	<i>Plantation par une entreprise d'espaces verts</i>	F?	2 500	500	2 000	Action non réalisée		
Entretien du sentier du biotope de la Thur et lutte contre les plantes invasives	<i>Travaux d'entretiens par Epicea</i>	F	3 255	1 953	1 302	Action réalisée		
Mise en place de filières agricoles courtes	<i>Documents de communication auprès des agriculteurs concernant les différents modes de commercialisation en ventes directes</i>	F	1 000	500	500	Modification de l'action en étude réalisée par le lycée agricole d'Obernai sur l'opportunité de développer ou d'améliorer la vente locale des produits agricoles.	Etude sans coût pour la CCCE	Présentations des agriculteurs et de leurs produits dans 2 gazettes communales et réalisation d'une plaquette de
Soutien à des projets collectifs de développement agricole	<i>Actions de sensibilisation (documents de communication et animations de réunions) des agriculteurs pour l'élaboration de projets collectifs</i>	F	1 000	500	500	Action non réalisée	Absence de projets collectifs des agriculteurs pour le moment	Action suspendue
3. Améliorer l'intégration paysagère et la fonctionnalité écologique des			0	0	0			
Implantation de corridors biologiques pour le déplacement des espèces et la reconstitution des habitats (communication)	<i>Documents de communication à destination des entreprises</i>	F	2 250	450	1 800	Conception d'une maquette (plaquette d'une vingtaine de pages)	-	Uniquement si des actions de plantations seront mise en place
Implantation de corridors biologiques pour le déplacement des espèces et la reconstitution des habitats (plantations)	<i>Achat d'arbres afin de reconnecter des biotopes</i>	I	8 500	4 250	4 250	Action non réalisée	-	Sous condition de mettre un plan de financement de l'opération ou de se limiter à des commandes groupées
Implantation de corridors biologiques pour le déplacement des espèces et la reconstitution des habitats (plantations)	<i>Plantation par une entreprise d'espaces verts</i>	I	8 500	4 250	4 250	Action non réalisée	-	idem

Activités de l'animateur GERPLAN pour l'année 2007

Enjeux	Actions	Activité		
		Terrain	Administratif	Animation/ Réunion
Préserver et valoriser la gestion paysagère et écologique du piémont	Opération « Vivent les vergers »	Poursuite du diagnostic sur les vergers	mise à jour des données propriétaires et envoi d'un questionnaire. Elaboration de documents de communication (article de presse, panneaux Ao)	présentation de l'opération à la CCCE, à l'association des arboriculteurs de Cernay et environs animation d'un stand lors de l'exposition fruitière des arboriculteurs de Cernay
	Valorisation des potentialités touristiques et récréatives du piémont	Accueil et suivi des étudiants de l'université de Nürtingen pour une étude sur l'élaboration de circuits touristiques		
	Aménagement hydraulique sur le piémont de Steinbach	Sorties de terrains (CG68 + viticulteurs et DDAF)		Réunions visant à élaborer un plan de financement des travaux
Favoriser la diversité de l'agriculture et des paysages dans la plaine agricole	Améliorer les pratiques des agriculteurs concernés par le périmètre AEP du puits d'Uffholtz		Suivi du dossier auprès de la CA 68 et de l'agence de l'eau	Réunion de restitution de l'étude regroupant CA, agriculteurs et élus Réunions de travail avec la CA pour élaboration d'un plan d'actions
	Schéma de références écologiques et paysagères	Sorties de terrains avec le bureau d'études (BE)	Suivi administratif du projet (demande de subventions...)	Supervision de la conception du schéma par le BE / réunions de travail BE + élus

	Entretien du sentier du biotope de la Thur et lutte contre les plantes invasives	Vérification des travaux		
	Mise en place de filières agricoles courtes	Accueil et suivi des étudiants du lycée agricole d'Obernai pour une étude sur la valorisation des filières courtes sur le territoire	Rédaction d'articles pour les gazettes communales	Réunion de restitution de l'étude auprès des élus et des agriculteurs
Améliorer l'intégration paysagère et la fonctionnalité écologique dans la plaine industrielle			Synthèse de documents sur la gestion différenciée et rédaction d'une plaquette de sensibilisation auprès des entreprises pour l'implantation de haies et de prairies fleuries	

Contrat Culture et Patrimoine 2011-2013
Communauté de Communes du secteur d'Ilfurth

Contrat Culture et Patrimoine 2011-2013 de la communauté de communes du Secteur d'Ilfurth				co-financement (en %)			montant (en €)			
Objectif	Année	Intitulé de l'action	informations sur opération	CC	CG68	autres	coût prévisionnel TTC	CC	CG68	autres (ACA, Région, FEADER, entrées sponsors...)
AXE 1 : Territorialiser l'offre culturelle										
1.1. Diversifier les lieux et les offres	2011	Pot'Arts	Anniversaire des 10 ans	42%	28%	30%	50 000 €	21 000 €	14 000 €	15 000 €
		Ciné plein air, Régionales, Divers			58%	39%	3%	19 000 €	11 040 €	7 360 €
	2012	Pot'Arts	11 ^{ème} édition	33%	22%	46%	50 000 €	16 320 €	10 880 €	22 800 €
		Ciné plein air, Régionales, Divers			57%	38%	5%	12 500 €	7 140 €	4 760 €
	2013	Pot'Arts	13 ^{ème} édition	33%	22%	46%	50 000 €	16 320 €	10 880 €	22 800 €
		Ciné plein air, Régionales, Divers			56%	38%	6%	10 000 €	5 640 €	3 760 €
1.2. Proposer une offre culturelle pour les publics spécifiques	2011	Publics spécifiques	élaboration du réseau et du partenariat avec les acteurs voués aux publics spécifiques	60%	40%		2 000 €	1 200 €	800 €	
	2012	Publics spécifiques	programmation par le réseau	60%	40%		3 500 €	2 100 €	1 400 €	
	2013	Publics spécifiques	programmation par le réseau	60%	40%		3 500 €	2 100 €	1 400 €	
1.3. Améliorer les conditions de la diffusion culturelle	2011	Diversité / mobilité / communication		60%	40%		2 000 €	1 200 €	800 €	
	2012	Diversité / mobilité / communication		60%	40%		2 000 €	1 200 €	800 €	
	2013	Diversité / mobilité / communication		60%	40%		5 000 €	3 000 €	2 000 €	
sous-total de cet axe							209 500 €	88 260 €	58 840 €	62 400 €
sous-total 2011							73 000 €	34 440 €	22 960 €	15 600 €
sous-total 2012							68 000 €	26 760 €	17 840 €	23 400 €
sous-total 2013							68 500 €	27 060 €	18 040 €	22 800 €
AXE 2: Favoriser la création et l'expression artistique sur le territoire										
2.1. Créer et produire un spectacle/événement	2011	Mise en œuvre du projet		60%	40%		3 000 €	1 800 €	1 200 €	
	2012	agenda des artistes professionnels		60%	40%		8 000 €	4 800 €	3 200 €	
	2013	finalisation du projet sur terrain		30%	20%	50%	23 000 €	6 900 €	4 600 €	11 500 €
2.2. Développer les actions pédagogiques en direction des associations du territoire	2011	petites formes d'investigation / lecture		60%	40%		3 000 €	1 800 €	1 200 €	
	2012	Stages de perfectionnement		38%	25%	38%	8 000 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €
	2013	suivi des stages de perfectionnement		45%	30%	25%	4 000 €	1 800 €	1 200 €	1 000 €
2.3. Laisser une trace de l'action de développement culturel	2011	Photo / compte rendu de réunion		60%	40%		1 000 €	600 €	400 €	
	2012	suivi par divers média		60%	40%		5 000 €	3 000 €	2 000 €	
	2013	Finalisation de la trace matérielle		30%	20%	50%	6 000 €	1 800 €	1 200 €	3 000 €
sous-total de cet axe							61 000 €	25 500 €	17 000 €	18 500 €
sous-total 2011							7 000 €	4 200 €	2 800 €	
sous-total 2012							21 000 €	10 800 €	7 200 €	3 000 €
sous-total 2013							33 000 €	10 500 €	7 000 €	15 500 €
AXE 3: Valoriser le patrimoine historique du secteur d'Ilfurth										
3.1. Promouvoir le patrimoine non protégé	2011	Programme de restauration de valorisation et d'animation	Journées du Patrimoine	60%	40%		2 000 €	1 200 €	800 €	
	2012	Réalisation d'un inventaire du patrimoine non protégés	réalisation d'un inventaire	60%	40%		1 000 €	600 €	400 €	
			publication de l'inventaire	60%	40%		500 €	300 €	200 €	
			Journées du Patrimoine	60%	40%		3 000 €	1 800 €	1 200 €	
	2013	Programme de valorisation et d'animation	actions de valorisation et d'animation	60%	40%		3 000 €	1 800 €	1 200 €	
			Journées du Patrimoine	60%	40%		3 000 €	1 800 €	1 200 €	
3.2. Aider à la restauration de maisons anciennes	2012	Aide à la restauration	plaquette d'information	60%	40%		750 €	450 €	300 €	
	2013	Aide à la restauration	aides à la restauration	60%	40%		12 000 €	12 000 €	0 €	
3.3. Développer la connaissance du patrimoine archéologique	2011	Connaître le patrimoine archéologique	soutien à la recherche	60%	40%		500 €	300 €	200 €	
		Valoriser le patrimoine archéologique	actions de valorisation et d'animation	60%	40%		500 €	300 €	200 €	
	2012	Connaître le patrimoine archéologique	soutien à la recherche	60%	40%		500 €	300 €	200 €	
		Valoriser le patrimoine archéologique	actions de valorisation et d'animation	60%	40%		1 000 €	600 €	400 €	
	2013	Connaître le patrimoine archéologique	soutien à la recherche	60%	40%		500 €	300 €	200 €	
		Valoriser le patrimoine archéologique	actions de valorisation et d'animation	60%	40%		1 000 €	600 €	400 €	
sous-total de cet axe							32 250 €	24 150 €	8 100 €	0 €
sous-total 2011							3 000 €	1 800 €	1 200 €	
sous-total 2012							9 750 €	5 850 €	3 900 €	
sous-total 2013							19 500 €	16 500 €	3 000 €	

	montant (en €)			
	coût prévisionnel TTC	CC	CG68	autres (ACA, Région, FEADER, entrées sponsors...)
2011	83 000 €	40 440 €	26 960 €	15 600 €
2012	98 750 €	43 410 €	28 940 €	26 400 €
2013	121 000 €	54 060 €	28 040 €	38 300 €
TOTAL	302 750 €	137 910 €	83 940 €	80 900 €

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'ÉVALUATION DU PARTENARIAT 2011/ 2013
ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR
D'ILLFURTH**

THEMATIQUES RETENUES/INFORMATIONS A RECUEILLIR

AXE 1 - Territorialiser l'offre culturelle

Objectif 1.1 : Diversifier les lieux, les offres

Expressions artistiques représentées, typologie des publics, taux de fréquentation par spectacle y compris Pot'Arts

Liste des lieux de diffusion sur le territoire

Objectifs attendus/résultats obtenus

Objectif 1.2 : Proposer une offre culturelle pour les publics spécifiques (collégiens et seniors)

Typologie des actions et des projets menés.

Nombre de collégiens touchés.

Liste des structures ou associations de personnes âgées impliquées.

Liste des intervenants.

Objectifs attendus/résultats obtenus

Objectif 1.3 : Améliorer les conditions de la diffusion

Communication : supports utilisés, fréquences

Objectif attendus/résultats obtenus

AXE 2 - Favoriser la création et l'expression artistique

Objectif 2.1 : Créer et produire un spectacle / évènement

Evolution annuelle du projet, intervenants, publics associés.

Objectifs attendus/résultats obtenus

Objectif 2.2 : Développer les actions pédagogiques en direction des associations culturelles

Contenu des actions menées

Liste des associations concernées et publics spécifiques

Nature des projets développés

Objectifs attendus/résultats obtenus

Objectif 2.3 : Laisser une trace sur le territoire de l'action de développement culturel

Evolution du projet

Objectifs attendus/résultats obtenus

AXE 3 – Valoriser le patrimoine historique du secteur d'Ilfurth

Objectif 3.1 : Animations et sensibilisation autour du patrimoine

Actions menées, sites retenus. Publics visés.

Objectifs attendus/résultats obtenus

Objectif 3.2 : Aider à la restauration des maisons anciennes *

Objectif 3.3 : Développer la connaissance du patrimoine archéologique

Projets menés. Sites retenus

Objectifs attendus/résultats obtenus

Informations financières : Budgets prévisionnels, budgets réalisés, global et par action. Ecart entre les budgets prévisionnels et les bilans.

* L'évaluation interviendra uniquement sur le projet d'édition de plaquettes, seul projet de cet objectif soutenu par le Département.

Service du Développement Culturel

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 SEPTEMBRE 2011

Soutien au développement culturel des territoires

PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SDT00038	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH (CCSI) Contrat Culture 2011/2013 : mise en oeuvre de la programmation culturelle en 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 6 000,00 € MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : 7 000,00 €	26 960,00

Total	26 960,00
-------	-----------